

COVID – 19 : PROTOCOLE ACCUEIL PARTICIPANTS A LA FORMATION

1. Mesures de sécurité Covid-19 dans nos locaux au 244.

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans nos locaux R&R Consulting situés dans un espace de co-working 244.

Dans le contexte sanitaire actuel, nous avons adapté nos modalités d'organisation des formations afin de garantir la sécurité des uns et des autres (participants, personnel administratif, formateurs...) en appliquant les recommandations sanitaires en vigueur spécifiques aux organismes de formation.

Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir prêter une attention particulière aux consignes mentionnées ci-après et de les appliquer strictement. N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question relative aux modalités d'application de ce dispositif.

1.1. A VOTRE ARRIVÉE

Merci de respecter les gestes barrières et les distances physiques.

Merci de prendre connaissance des affichages notamment les signalétiques sur les règles de circulation sur le site 244.



12 MASQUES

Le port du masque est obligatoire au sein de l'organisme de formation, du site 244 ainsi qu'en Occitanie.

13. PRODUITS À DISPOSITION

Gel hydro-alcoolique dans le hall d'accueil et à chaque étage, dans les salles.
Savon liquide dans les sanitaires.

COVID – 19 : PROTOCOLE ACCUEIL PARTICIPANTS A LA FORMATION

1.4. NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Les sanitaires, les salles de cours et les circulations sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

Les surfaces communes et points de contact (rampes d'escaliers, boutons d'ascenseur, distributeurs de café, distributeurs de gel hydro-alcoolique, sanitaires, distributeurs de papier WC, distributeurs de papier essuie-mains, poignées de porte, interrupteurs...) sont également nettoyés et désinfectés très régulièrement.

1.5. FOURNITURES

Les fournitures telles que stylos, téléphone ne doivent pas être partagées. Chacun (formateurs et stagiaires) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone...). En session Inter-entreprise, l'organisme de formation, fournira des stylos et feuilles en cas de besoin afin d'éviter le partage des fournitures.

1.6. PAUSES

Les pauses se font à l'extérieur de la salle, soit dehors soit aux emplacements prévus. Merci de respecter les gestes barrières et les sens de circulation. Au moment de la pause, ouvrez les fenêtres pour aérer la salle dans la mesure du possible.

1.7. CAPACITÉ D'ACCUEIL DANS LES SALLES DE COURS

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les formations ayant des organisations spatiales différentes (par exemple sans table) doivent respecter les gestes barrières.

Lorsque les formations exigent des déplacements dans l'espace, nous optons pour des salles dépassant largement ces capacités de manière à assurer la fluidité des déplacements.

1.8. DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Les intervenants utilisent prioritairement l'Extranet pour déposer les documents pédagogiques et autres documents à remettre aux participants. Si non, les documents sont envoyés via un dossier partagé, ou par mail. Par exception, tous documents qui vous seront remis pendant le temps de formation, seront placés sur table au début de la session (fiches d'évaluation, supports de travail...).

COVID – 19 : PROTOCOLE ACCUEIL PARTICIPANTS A LA FORMATION

19. EMARGEMENT

L'émargement se fera électroniquement de façon individuelle.
Dans le cas où la feuille d'émargement devra être signée en version papier, chaque participant recevra un stylo individuel pour signer cette dernière.

2. Mesures de sécurité Covid-19 dans nos locaux au 244.

L'organisme de formation R&R Consulting étudie au cas par cas les demandes de formations en Intra-entreprises afin d'assurer au mieux la sécurité des formateurs et des participants (mesures de protection mises en place, nombre de stagiaires, espaces et configuration des salles de formation...).

Nos formateurs s'engagent à respecter et faire respecter les consignes de sécurité particulières COVID-19 définies dans vos installations. Pour cela merci de nous transmettre votre protocole COVID-19, qu'on fournira au formateur.

Les Articles 1.5, 1.8 et 1.9 sont applicables lors des sessions Intra-entreprises.

Nos formateurs sont équipés de leurs matériels de protection individuelle (masques, gel hydro-alcoolique...).

Dans le cas où les conditions de sécurité ne sont pas réunies, nos formateurs se réservent le droit de ne pas assurer la formation prévue.

Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

**En cas de problème, merci de vous adresser à :
Annabelle QUESADA, responsable des formations au 06 32 91 61 30.
Paulina KOSIOR, référente administrative, lors de son passage en salle.**

Merci à tous !